

Versailles : l'indemnisation de la gestion des PV de la police municipale devant le Conseil d'Etat.

Lundi 11 octobre 2010, le Conseil d'Etat examine le recours du ministre de l'Intérieur contre la condamnation de l'Etat à verser à la commune de Versailles une indemnité de 397.812 euros...

Lundi 11 octobre 2010, le Conseil d'Etat examine le recours du ministre de l'Intérieur contre la condamnation de l'Etat à verser à la commune de Versailles une indemnité de 397.812 euros assortie des intérêts capitalisés en réparation du préjudice que lui a causé l'édiction de la circulaire du 3 mai 2002 prise par le ministre de l'Intérieur mettant à la charge des communes la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des amendes forfaitaires et des consignations émises par les agents de police municipale.

Strasbourg : le Conseil d'Etat se penche sur l'obligation de gérer les PV de la police municipale.

Lundi 11 octobre 2010, le Conseil d'Etat examine le recours de la ville de Strasbourg visant à condamner l'Etat à lui verser à titre de provision la somme de 2.152.179 euros...

Lundi 11 octobre 2010, le Conseil d'Etat examine le recours de la ville de Strasbourg visant à condamner l'Etat à lui verser à titre de provision la somme de 2.152.179 euros au titre des salaires des personnels affectés au recouvrement des amendes et aux coûts matériels annexes durant la période de mai 2003 au 31 décembre 2009, outre les intérêts au taux légal.

Dans cette affaire, le tribunal administratif de Strasbourg avait condamné l'Etat à lui verser une provision de 1.291.307 euros. Condamnation annulée par une ordonnance du 9 avril 2010 du président de la cour administrative d'appel de Nancy.